

AVANCES SUR LES CONTRATS EPARGNE **Wafa ASSURANCE**

Liste des pièces à fournir

Pour prétendre à une avance sur votre contrat d'épargne, il est obligatoire de joindre à votre demande les pièces et informations suivantes :

- Votre demande dûment complétée, signée par vous-même (avec cachet SC) et par le responsable d'agence (avec cachet de l'agence)

** information obligatoires sur la demande : Nom, Prénom, N° de contrat, N° de CIN, N° de compte (Préciser dans le cas de comptes basculés), Montant ou Pourcentage de l'avance (Maximum 80% de l'épargne constituée)*

- Si votre contrat est nanti : Une Mainlevée à hauteur du montant de l'avance

- Si vous souhaitez votre règlement par chèque, il vous faut joindre à votre demande: Un Ecrit original signé par le responsable d'agence + Une copie de votre C.I.N.

En cas de demande d'avance avec modification de compte :

- Les documents nécessaires à votre demande d'avance

- Votre nouveau relevé d'identité bancaire (RIB complet)

- Une attestation de modification de compte signée par le directeur d'agence du nouveau compte (document original)

- Une copie de votre C.I.N

Toutes ces pièces et informations doivent obligatoirement être jointes à vos demandes pour un traitement dans les délais.

En l'absence d'une de ces pièces ou information, votre demande ne peut être traitée. Elle sera classée incomplète et retournée à votre agence.